



## **GROUPEMENT DE LA RETRAITE SPORTIVE du MACONNAIS**

**260 Rue de Paris - 71000 MACON**

[www.grsdumaconnais.org](http://www.grsdumaconnais.org)

### **CHARTRE DE L'ACTIVITE PETANQUE**

**Préambule** : Cette chartre est éditée en référence et en complément aux :

- Statuts du club en date du 14 février 2019, en particulier dans son article 4 qui définit l'objet et le cadre des activités pratiquées.
- Règlement intérieur en date du 6 février 2020 qui définit dans son article 6 les modalités de fonctionnement des activités.

#### **Art. 1<sup>er</sup> : PRESENTATION**

La pétanque est une activité de détente accessible et adaptée au plus grand nombre. Elle développe diverses capacités intéressantes pour les seniors : équilibre, adresse, coordination dans les mouvements, concentration, observation, stratégie et mémoire.

#### **Art. 2 : ROLE ET RESPONSABILITE DES ANIMATEURS**

L'animateur est un bénévole licencié de l'association. Il est formé à la fonction par la Fédération Française de la Retraite Sportive. Il organise et assure le bon déroulement des séances qu'il anime en mettant en pratique les acquis de sa formation.

Avant chaque séance, l'animateur se présente au groupe et enregistre les présents sur une liste de pointage.

#### **Art. 3 : ENCADREMENT**

Pendant sa période de formation, tout nouvel animateur est accompagné par un tuteur jusqu'à la validation de sa formation. Il fait l'objet d'une présentation au groupe.

#### **Art. 4 : LIEUX ET PLANNING DES SEANCES**

Rendez-vous : voir "Infos utiles"

Horaires : voir "Infos utiles"

Pas d'interruption de l'activité pendant les vacances scolaires

Les animateurs s'organisent pour assurer le bon déroulement des séances.

Seules les séances inscrites au planning ou ayant fait l'objet d'une note particulière diffusée à l'ensemble des personnes concernées, sont sous la responsabilité du GRS du Mâconnais. Toute séance n'entrant pas dans ce cadre engagera la responsabilité de son organisateur en cas d'accident.

#### **Art. 5 : MOYENS**

L'animateur en charge de la séance s'assure de la préparation des terrains de jeu. Les adhérents participent à la mise en place et au rangement du matériel.

Chacun doit avoir ses propres boules et éventuellement être en possession d'un but et d'un instrument approprié pour la mesure des points.

Une tenue correcte est exigée des joueurs. Pour une raison de sécurité ils doivent porter des chaussures entièrement fermées protégeant les orteils et les talons.

#### **Art. 6 : DEROULEMENT DES SEANCES**

L'animateur responsable procède en début de séance par tirage au sort à la formation des équipes (doublettes et triplettes en fonction du nombre de joueurs), d'où la nécessité d'être présent avant le début du tirage.

Le participant s'engage à être présent pendant toute la durée de la séance.

Le règlement officiel de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal s'applique.

Pour conserver un certain intérêt les parties de pétanque doivent se dérouler avec un objectif de victoire, mais en respectant certaines règles notamment de plaisir, de convivialité, de tolérance...

#### **Art. 7 : PROCEDURE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT**

Les animateurs ne sont pas habilités à donner des soins ou des médicaments. Seuls les gestes de premiers secours appris lors de la formation PSCI peuvent être prodigués.

Toutes les informations sur la procédure à tenir en cas d'accident sont accessibles sur le site de la Fédération Française de la Retraite Sportive (<https://www.ffrs-retraite-sportive.org/>) lien « Espace privé ». La connexion sur cet espace s'effectue à l'aide du numéro de licence et du mot de passe à 6 chiffres se trouvant sur le volet à gauche de la licence.

#### **Art. 8 : DISPOSITION**

Les joueurs sont invités à respecter les dispositions de ce règlement ainsi que les consignes de l'animateur responsable.

\*\*\*\*


Cette charte a été approuvée par le Comité Directeur en date du 07.11.2022. et s'impose donc à toutes et tous.

Fait à Mâcon le, 07.11.2022.

Pour le Comité Directeur du GRS,  
Le Président,

Le responsable de l'activité,

Philippe Duval



Gilles Manigand